

Cette procédure est applicable si vous avez obtenu un diplôme de doctorat/PhD (à thèse) à l'étranger et que vous souhaitez le voir reconnu équivalent au grade académique de docteur délivré par l'ULB.

**ATTENTION : cette procédure ne concerne pas les diplômes de Docteur en médecine (diplôme de médecin) et de Docteur en pharmacie (diplôme de pharmacien).**

## **PROCEDURE A SUIVRE**

Seuls les dossiers complets pourront faire l'objet d'une analyse par la Commission Facultaire des Doctorats compétente.

Le dossier complet de demande d'équivalence doit être adressé en version digitale à Madame Faniel ([carine.faniel@ulb.be](mailto:carine.faniel@ulb.be)).

La procédure prend plusieurs semaines, pensez à vous y prendre bien à temps en fonction de vos propres contraintes.

### **Documents à joindre à votre demande d'équivalence :**

- Formulaire de demande (annexé), dûment complété, daté et signé
- Copie d'une pièce d'identité
- Courrier qui précise les motivations de la demande d'équivalence de grade académique de docteur avec thèse.
- Copie de votre diplôme de 2ème cycle ayant donné accès au doctorat réalisé
- Copie du diplôme de Doctorat (ou attestation de réussite récente si le diplôme n'a pas encore été délivré)  
*Si le diplôme n'est pas rédigé en français, néerlandais, allemand, portugais, anglais, italien ou espagnol, nous vous demandons de nous fournir le document en langue originale ET une traduction en français ou en anglais établie par un traducteur-juré.*
- Copie du rapport de soutenance de la thèse
- Un exemplaire de la thèse
- Si la thèse est rédigée dans une autre langue que le français ou l'anglais : un abstract en français ou en anglais
- Un exemplaire des 3 publications les plus significatives
- Curriculum vitae complet (y compris les publications)
- S'il est disponible, le règlement doctoral de l'université qui a délivré le diplôme de doctorat avec thèse pour lequel une reconnaissance d'équivalence est introduite ou tout autre document permettant de cerner valablement les conditions d'accès aux études de doctorat ainsi que l'accréditation ou la reconnaissance par les autorités étrangères compétentes de l'institution ayant délivré le diplôme et les effets reconnus au diplôme par les autorités étrangères compétentes.

Après vérification du dossier, la demande est transmise à la Faculté compétente afin que la Commission Facultaire des Doctorats analyse votre demande. Si la décision est positive, un document d'équivalence est édité en un exemplaire original.

Le Service des inscriptions prendra contact avec vous pour la remise du document d'équivalence.

## FORMULAIRE DE DEMANDE

### IDENTIFICATION

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Pays de naissance : ..... Nationalité : .....

Sexe :  M  F

### COORDONNEES

Rue : ..... N° ..... Boîte.....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

Téléphone/GSM : .....

E-mail : .....

### INFORMATIONS LIEES AU DIPLOME DE DOCTORAT

Grade académique (domaine) : .....

Date de délivrance du diplôme : .....

Institution ayant délivré le diplôme : .....

Titre de la thèse : .....

.....

*Par la présente, je déclare introduire officiellement, auprès de l'Université libre de Bruxelles, une demande d'équivalence de mon diplôme de doctorat de 3ème cycle (avec thèse) réalisé à l'étranger. Je déclare sur l'honneur que les renseignements et l'ensemble des documents fournis dans le cadre de la présente demande sont exacts et complets.*

Date :

Signature